



POITOU

santé
famille
retraite
services

RELEVEMENT DU SMIC AU 1^{ER} OCTOBRE 2021

L'arrêté du 27 Septembre 2021, publié au Journal Officiel du 30 Septembre 2021, fixe le montant du SMIC horaire brut à **10,48 euros** au 1^{er} octobre 2021.

Le minimum garanti s'établit à 3,73 euros au 1^{er} octobre 2021.